

Les associations dressent le bilan du plan pauvreté

Réunies au sein du collectif « Alerte », 38 associations nationales de lutte contre l'exclusion dressent le bilan du plan pauvreté un an après son adoption, dans un document dévoilé en exclusivité par La Croix.

Elles se félicitent de nombreuses avancées mais demandent davantage d'audace au gouvernement.

François Chérèque, chargé de s'assurer de la bonne application du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, doit remettre au premier ministre, le 23 janvier, un premier rapport d'étape. Mais sans attendre, les associations ont souhaité publier leur propre bilan. Les grandes organisations de solidarité notent que les engagements du gouvernement sont « globalement sur les rails », tout en faisant valoir quelques « bémols » à quelques jours de la tenue d'un comité interministériel sur la question, le 24 janvier.

BONNE REVALORISATION DU RSA

En effet, le RSA dit « socle », ancien RMI, est sur la bonne trajectoire pour atteindre une revalorisation de 10 % en cinq ans. Côté santé, le plafond de ressources annuelles à ne pas franchir pour bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire a bien été rehaussé de 8,3 % au premier juillet dernier, entraînant un accès aux soins facilité pour près de 750 000 personnes.

« Il y a de vraies avancées, mais plusieurs points ont été retardés, et nous nous inquiétons de voir qu'ils ne sont toujours pas à l'ordre du jour », considère Dominique Balmay, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) et du collectif Alerte.

Les associations regrettent notamment que les préconisations sur le RSA « activité », réservé aux travailleurs pauvres, soient restées lettre morte. Le parlementaire Christophe Sirugue avait en effet recommandé en juillet dernier de fusionner cette prestation avec la prime pour l'emploi (PPE), afin d'en faire une « prime d'activité unique ». « Le gouvernement dit soutenir cette réforme mais ne l'a pas inscrite dans le projet de loi de finances 2014 », s'inquiète Alerte.

INSUFFISANTE « GARANTIE JEUNE »

Les réticences associatives portent également sur la montée en charge de la « garantie jeune ». Cette dernière propose aux 18-25 ans de toucher l'équivalent du RSA en échange d'une recherche active d'un emploi ou d'une formation. D'abord expérimentée sur 10 000 personnes, elle devra en concerner 100 000 d'ici à 2016. « Insuffisant », répondent les associations dans leur plaidoyer, « puisque 150 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans formation ».

Chargé de veiller à l'avancée des mesures bancaires, le président du Secours catholique, François Soulage, est pour sa part plutôt satisfait. Il a obtenu, comme c'était prévu, une réduction conséquente des commissions d'intervention pour les ménages fragiles, la mise en place d'un « fichier positif » répertoriant les crédits à la consommation pour éviter le surendettement. Mais il n'aura pas eu gain de cause sur la création d'un « observatoire de l'inclusion bancaire », conçu pour être le comptable du bon ou du mauvais comportement des banques envers les pauvres. « Au final, le fichier restera anonyme. Autant dire qu'il ne servira à rien », commente-t-il.

PAS ASSEZ DE LOGEMENTS SOCIAUX

La question du logement est une source de déception. Certes, les engagements de 2013 ont été respectés, avec la création de 7 000 places en hébergements d'urgence, ainsi que 4 000 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile. Mais les associations ne se font guère d'illusions pour la suite. « Je ne vois pas très bien comment nous pourrions arriver à l'objectif de 500 000 logements supplémentaires par an, dont 150 000 logements sociaux, alors que, en 2013, le bilan est de 330 000 logements financés dont 120 000 loyers modérés », commente le directeur général de la Fnars Florent Guéguen, qui déplore en outre un gel des APL en 2014.

Le responsable associatif regrette également une volte-face concernant la garantie universelle des loyers (GUL). Initialement prévue pour tous les signataires de bail afin de sécuriser le locataire et le propriétaire, cette dernière devient facultative, et sans conséquence sur les décisions d'expulsion en cas d'impayé.

JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS